

Les pêcheurs-ligneurs de bar manchois ne cachent pas leur inquiétude. En cause, une directive européenne imposant une taille minimum de 42 cm, contre 36 cm actuellement, et prévue pour entrer en vigueur début septembre 2015. Une différence de taille qui pourrait représenter une baisse de chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 35 à 40%...